REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

N°2021-02

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002158-20210120-2021-02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/01/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 20 Janvier à 14 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 Janvier 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15	Etaient présent : ANTONETTI Jean-Pierre, BERQUEZ Zélia, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent. Etaient représentés : BARTOLI Jean-Christophe, GIUDICELLI Paul, QUILICHINI Pierre, VAUTRIN Marie-Gabrielle. Etaient absents : BARTOLI Jean-Christophe, GIUDICELLI Paul, QUILICHINI Pierre, VAUTRIN Marie-Gabrielle. Secrétaire de séance : BOILET Florence *Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.*

Objet : Tableau des effectifs du Port de plaisance et de pêche de Pianottoli-Caldarello

Le Maire, expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer des emplois permanents nécessaires au fonctionnement du port de plaisance et de pêche de Pianottoli-Caldarello,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'ensemble des délibérations visant à créer, à modifier ou à supprimer des postes au sein de la collectivité de Pianottoli-Caldarello ont été prises en compte pour élaborer le tableau des effectifs du port de plaisance et de pêche,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : de formaliser par un tableau des effectifs les postes existants, à ce jour, au port de plaisance et de pêche de Pianottoli-Caldarello, par filières, grades, fonctions et quotité de travail de la façon suivante :

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Régisseur	35 H	OUI	1	
TECHNIQUE	TECHNICIEN	Maître de port	35 H	OUI	1	

Article 2 : d'informer que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget du port de plaisance et de pêche.

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 20/01/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 20 Janvier 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20/01/2021 Le Maire, Charles-Henri BIANCONI Mairie de Pianottoli-Caldarello 20131